



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----  
**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoint.

Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h25), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, GARCIA-PIQUERAS et MACQUET, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

-----  
**Propos Liminaires : Intervention de Monsieur le Maire**

« Notre conseil Municipal de ce soir est un conseil particulier puisqu'il donne l'éclairage sur notre situation budgétaire, véritable acte d'atomisation de la commune pour construire une stratégie du mandat qui nous est confié. Il nous faut donc concevoir le budget comme un acte d'autorisation à faire des choix et à se projeter avec nos possibilités. Le budget autorise donc par conséquent, le maire à engager des dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

Deuxièmement, bien sûr, nous connaissons tous, cette frustration que la crise sanitaire nous impose et nous assumons au quotidien les obligations et la vigilance nécessaire sur tous les fronts des plus jeunes aux plus âgés. Heureusement cette situation ne dégrade pas l'énergie d'une équipe municipale motivée, engagée et travailleuse. Je félicite tous mes adjoints et conseillers pour leur détermination à faire progresser et construire les choses.

Je remercie aussi nos agents qui œuvrent et qui s'adaptent aux situations et sollicitations en parfaite harmonie avec l'équipe municipale.

Enfin nous constatons aussi une implication et une complicité forte de nos gendarmes et notre équipe pédagogiques scolaires dans les projets pour lesquels ils travaillent et nous travaillons. »

-----  
Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, est désignée secrétaire de séance

-----  
Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 est adopté à l'unanimité.

-----  
*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• SÉANCE À HUIS CLOS

DÉCIDE la tenue du Conseil Municipal à huit-clos en raison de la situation sanitaire actuelle

• COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- M. et Mme GOLFIER : parcelle A416 – 190, rue du Chevalier Burtin – 9a 37ca
- SCI Jean Jaurès : parcelle A40 – 130, rue Jean Jaurès – 290 m<sup>2</sup>
- SCI Bourgogne sud : parcelle A721 – rue Jean Jaurès – 121 m<sup>2</sup>
- SCI BUILD'IM : parcelle A 27 – 83, rue Neuve – 203 m<sup>2</sup>
- M. Laurent MENEVAUT : parcelles A348, A349, A496, A763 – 1, cours Bourgeois – 168 m<sup>2</sup>

**RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

• ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF À L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES LIÉES À LA CONTRIBUTION SDIS

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à MBA.

• ÉCOLES : MAINTIEN DU RYTHME SCOLAIRE (semaine à 4 jours)

DÉCIDE le maintien de la semaine de 4 jours pour les écoles (maternelle et élémentaire) de Saint-Laurent-sur-Saône.

• PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du plan de relance numérique.

• SEMA 71 : ÉTUDES PRÉALABLES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE OUEST DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SEMA 71 le mandat d'études préalables pour l'aménagement de l'entrée Ouest de Saint-Laurent-sur-Saône.

DIT que les crédits correspondants, soit 13.200,00 € TTC, sont inscrits au budget primitif 2021.

• **COTISATIONS 2021**

DÉCIDE de verser les cotisations suivantes :

Associations des Maires : 326,23 €

Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain = 879,50 €

S.P.A. Mâcon : 1.287,75 €

DIT que les crédits sont prévus au compte 6281 du budget primitif 2021.

• **SUBVENTIONS 2021**

Monsieur DOUSSOT, Maire, Monsieur Jean BARBOSA et Madame Geneviève COTTIN, Conseillers Municipaux, faisant partie d'associations auxquelles une subvention va être accordée sortent de la salle et ne prennent donc pas part au vote.

DÉCIDE de verser une subvention aux sociétés et associations figurant dans le tableau joint au présent compte-rendu.

DIT que les crédits sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2021.

• **INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

DÉCIDE de verser la somme de 120,97 euros pour l'année 2021 au groupement paroissial de Feillens, qui s'occupe de la Paroisse de Saint-Laurent-sur-Saône et qui est chargé du gardiennage de l'Eglise.

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6282 du budget 2021.

• **BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020**

*Monsieur le Maire sort et laisse la présidence à Monsieur Marc SAUVAGEON, 1<sup>er</sup> Adjoint*

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice (budget communal).

*Monsieur le Maire revient.*

• **BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 805.024,05 € comme suit :

- 255.070,82 € section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- 549.953,23 € section de fonctionnement.

• **IMPÔTS LOCAUX : VOTE DES TAUX**

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*avec 1 abstention* : Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal,

DÉCIDE D'AUGMENTER les taux d'imposition pour l'année 2021 de 1% tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2020	TAUX 2021
T.F.B	29,26	29,55
T.F.N.B.	52,18	52,70

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• **BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2021**

ADOPTE le budget primitif 2021 de la commune arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	1.753.060,93 €
INVESTISSEMENT	953.070,82 €

• **BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020**

ADOPTE le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 du budget « Local commercial », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

• **BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

DÉCIDE L'AFFECTATION des résultats suivante :

- 6.370,30 € en fonctionnement  
report en fonctionnement au compte 002
- 2.285,21 € en investissement  
report en investissement au compte 001

• **BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : BUDGET PRIMITIF 2021**

ADOPTE le budget primitif 2021 – Local commercial- arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	22.770,30 €
INVESTISSEMENT	13.535,21 €

• **EXTENSION GENDARMERIE : APPROBATION DU MONTANT DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF**

APPROUVE la phase APD relative aux travaux d'extension de la gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône.

VALIDE l'avant-projet définitif portant fixation du coût prévisionnel des travaux à un montant de 1.725.000,00 € H.T.

• **EXTENSION GENDARMERIE : MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE**

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*avec une abstention,* Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale,

ADOPTE l'avenant n°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet d'architecture HRA (71000 MÂCON) dans le cadre des travaux d'extension de la gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône :

- portant le montant du marché à 147.689,33 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• **EXTENSION GENDARMERIE : MARCHÉ MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE**

ADOPTE l'avenant n°1 relatif à la mission de contrôle technique des travaux d'extension de la gendarmerie :

• portant le montant du marché conclu avec APAVE (01250 SAINT JUST) à 8.329,00 € HT  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

• **EXTENSION GENDARMERIE : MARCHÉ MISSION CSPS**

ADOPTE l'avenant n°1 relatif à la mission CSPS dans le cadre des travaux d'extension de la gendarmerie :

• portant le montant du marché conclu avec COO à 10.400,00 € HT, soit 12.480,00 € TTC.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

• **EXTENSION GENDARMERIE : DEMANDE DE DETR**

ADOPTE l'opération et les modalités de financement.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
avec 1 abstention : Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale,  
APPROUVE le plan de financement joint à cette délibération.*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• **EXTENSION GENDARMERIE : DEMANDES D'AUTRES SUBVENTIONS**

ADOPTE l'opération et les modalités de financement.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions possibles dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• **REMPLACEMENT PORTES D'ENTRÉE ÉCOLE ET MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des travaux de remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de l'école.

• **EMPRUNT : AUTORISATION DE SIGNATURE**

DECIDE de demander au Crédit Agricole Centre Est l'attribution d'un prêt de

1.200.000,00 €, destiné au financement des travaux d'extension de la gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône, aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 0,59 %

PREND l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

DONNE tout pouvoir au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

• **AGENTS DE LA COMMUNE : HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

INSTAURE les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emploi suivants :

Cadres d'emploi	Emplois
Adjoint administratif	Assistant secrétaire générale
Adjoint technique	Agent des espaces verts Agents d'entretien
Agent de maîtrise	Agent des espaces verts et des bâtiments
Chef de service de police municipale	Policier municipal

INSTAURE les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emploi suivants :

Cadres d'emploi	Emplois
Attaché	Secrétaire générale

• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Les contrats des assurances de la commune ont été revisités et rapprochés de la concurrence en conservant des niveaux de garanties supérieures (protections juridiques des élus) pour là encore réaliser des économies comme cela a été fait avec tous les organismes de vérifications de mise en conformité, regroupés aujourd'hui en un seul interlocuteur.

**Commission CCAS, Lien social** : Cf. 4<sup>e</sup> adjointe, Madame Hakima MELLAC

- 27 mars 2021 : commission du CCAS -visio zoom

**Commission Commerces** : Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale

- Prochaine réunion fixée au lundi 12 avril à 18h00 (visio zoom)

**Commission Scolaire, Éducation**. cf. 2<sup>e</sup> adjointe, Madame Sandrine GAULTIER

- Concernant l'école, la Mairie est en relation permanente avec la Directrice Mme BUIRON et les professeures. Toutes les mesures sanitaires sont prises à l'école ainsi qu'à la cantine.

- Les inscriptions pour la prochaine rentrée des classes se font actuellement à la mairie.
- Le voyage scolaire pour la classe de Mme COURRIER (CE1-CE2) qui devait se dérouler du 9 au 13 mars 2021, a été reporté du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2021 (sous réserve des conditions sanitaires). La municipalité a décidé de voter une subvention de 1 840,00 € à attribuer sur ce voyage scolaire. Ce qui fera un reste à charge aux familles de 55 € par enfant (au lieu de 250 € par enfant au départ).

La classe de Mme COURRIER doit préparer des bouteilles cookies et les vendre sur le marché de St Laurent au printemps.

- Monsieur le Maire et Sandrine GAULTIER, Adjointe, participeront au prochain Conseil d'École qui aura lieu en visio le mardi 30 mars 2021 à 18 h 00.
- Le marché du dimanche matin (place de la République) commencera le dimanche 11 avril 2021. Après de multiples recherches et contacts, plus d'une douzaine de producteurs pourront venir à St Laurent. Certains (7 à 8 producteurs) viendront tous les dimanches, et les autres feront un à deux dimanches par mois (roulement avec d'autres marchés du dimanche matin qu'ils font déjà).

Il y aura à la vente : légumes, fruits, œufs, permaculture, fromages, pâtisserie artisanale, confitures, miel, poulets fermiers rôtis, viandes, terrines, fleurs, vins Cerdon, ...

Certains autres producteurs de laitages, de viandes, sont en train de mettre en place un nouveau stand pour venir vendre sur notre marché.

Et parce que les restaurants nous manquent, une place sera faite aux restaurateurs de la commune pour leur permettre de proposer leurs plats à emporter. C'est une façon de les accompagner durant cette crise, ils ont besoin de notre soutien. C'est une manière aussi pour eux de retrouver leur clientèle et faire découvrir leur savoir-faire. La place étant limitée, les restaurateurs tourneront régulièrement (2 restaurateurs par marché).

Tout cela se met en place actuellement.

Une banderole a été installée à l'entrée de St Laurent pour annoncer ce marché.

Des annonces seront faites sur les journaux et magazines de Mâcon et de l'Ain.

Merci de bien vouloir en parler autour de vous, de faire la promotion de ce marché et venir également le dimanche matin aider à la mise en place (dès 7 heures du matin).

Madame Sandrine GAULTIER remercie tout particulièrement Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, qui l'a beaucoup aidé depuis plusieurs semaines pour la recherche de producteurs. Elle a, durant ces heures perdues, battu la semelle sur les différents marchés de l'Ain et autour de Mâcon, pour rencontrer les producteurs, leur annoncer notre marché, et concrétiser avec eux pour venir vendre le dimanche matin.

#### Communication. Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal

- Prochaine réunion fixée au mardi 6 avril à 18h15 (visio Zoom)

Travaux :

cf. 1° adjoint, Monsieur Marc SAUVAGEON

cf. 3° adjoint, Monsieur Jean Claude MARTINEZ

- 27 mars 2021 commission des travaux (Visio Zoom)

**Activités à venir :**

- 23 mars : réunion avec les agents techniques
- 23 et 24 mars : tournage Film DREAL sur les inondations (Films de demain)
- 24 mars : réunion projet RIFFIER
- 24 mars : Assemblée générale ADIA
- 24 mars : Projelec (BE fluides) devis isolation partie logements gendarmerie
- 26 mars : conférence des Maires Salle des Fêtes de Senneceé
- 27 mars : commission CCAS (visio zoom)
- 27 mars : commission des travaux
- 30 mars : Conseil d'école (visio zoom)
- 01 avril : RDV UDAP 01 (ABF)
- 07 avril : réunion CLECT
- 08 avril : Conseil Communautaire Budget (La chapelle de Guinchay)
- 16 avril : réunion dossier Gendarmerie, HRA, ADIA, bureau d'études
- 26 avril : CA maison BOUCHACOURT
- 26 avril : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56

Le Maire  
Jacques DEUSSOT

